



# Communiqué

Le 9 août 2005

Pour publication immédiate

## LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION PRÉSENTE UN PLAN DE CONSULTATION PUBLIQUE CONTINUE EN 10 POINTS

### La consultation du public ne sera pas limitée dans le temps, affirme le PDG de la Commission

**Winnipeg (Manitoba)** – Les plans et préparatifs nécessaires au lancement des travaux de construction dans le cadre du projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge sont maintenant en cours, et la Commission du canal de dérivation a présenté aujourd'hui un plan en 10 points conçu pour faciliter une consultation publique et une participation communautaire continues au fur et à mesure que les travaux progressent.

« En juillet, le projet d'élargissement du canal de dérivation a reçu le feu vert des gouvernements canadien et manitobain pour entamer ce projet crucial de protection contre les inondations, a déclaré M. Ernie Gilroy, président-directeur général de la Commission du canal de dérivation du Manitoba. Alors que le début des travaux approche, nous voulons rassurer le public que nous nous sommes engagés à poursuivre nos efforts de consultation publique sur cet important projet. Le plan présenté aujourd'hui renforce notre engagement envers la population du Manitoba et définit les grandes lignes de ce que nous ferons au cours des mois et des années à venir. »

Ce plan en 10 points prévoit :

- **des comités consultatifs** : la Commission du canal de dérivation établira les trois comités consultatifs permanents suivants, qui fourniront leurs recommandations à la Commission au fur et à mesure que le projet avance : un comité de liaison communautaire, un groupe de travail sur les loisirs et un comité d'experts techniques sur la pêche;
- **un examen par les pairs des plans de surveillance de la qualité de l'eau souterraine** : en partenariat avec le ministère manitobain de la Gestion des ressources hydriques, la Commission assurera l'établissement d'une équipe de revue par les pairs autonome et indépendante, dont le mandat sera d'examiner les plans de surveillance et de protection des eaux souterraines du projet;
- **un dialogue avec les collectivités autochtones** : la Commission poursuivra le dialogue continu entamé avec les Premières nations et collectivités métisses locales en ce qui concerne diverses possibilités économiques et écologiques;
- **la participation des gouvernements municipaux** : la Commission organisera une série de rencontres régulières avec les municipalités rurales, ainsi qu'avec les villes de Winnipeg et de Selkirk, afin d'offrir des mises à jour sur l'état du projet, de répondre aux questions possibles et d'entendre les commentaires offerts sur le projet;

- **un partenariat avec la M.R. de MacDonald** : la Commission travaillera en partenariat avec la municipalité rurale de MacDonald sur le plan de conception final d'agrandissement de la digue ouest. Des rencontres communautaires seront organisées avant le début des travaux;
- **des discussions sur la construction des ponts routiers** : la Commission organisera des rencontres locales avec les résidents qui pourraient être touchés par un projet de construction de pont routier, pour discuter en particulier de la protection des eaux souterraines et des problèmes potentiels de circulation;
- **des rencontres professionnelles** : la Commission organisera des rencontres régulières avec les entrepreneurs et les syndicats participant au projet, afin de discuter de toutes les questions de sécurité, de ressources humaines et d'administration qui pourraient survenir au cours du projet;
- **de mesures de communication** : la Commission continuera à publier régulièrement des bulletins à l'intention des résidents locaux, afin de leur fournir les dernières nouvelles et un rapport sur l'état d'avancement du projet. Elle maintiendra également une ligne téléphonique sans frais pour les résidents ruraux qui ont des préoccupations en ce qui concerne les eaux souterraines ou autre. Le site Web du projet de la Commission sera également amélioré;
- **des kiosques d'information du public** : la Commission continuera à installer des kiosques dans les centres commerciaux et les lieux communautaires locaux dans l'ensemble de la région, afin d'offrir au public des mises à jour sur le projet et de répondre aux questions;
- **des discussions sur le drainage et la navigation** : la Commission rencontrera les intervenants tels que le district de conservation du ruisseau Cooks et l'organisme Sauvons notre Seine, afin de s'assurer que les plans de conception finaux améliorent les possibilités locales de drainage et sont compatibles avec une navigation sûre.

« Au fur et à mesure que le projet du canal de dérivation progressera, ce plan en 10 points permettra de s'assurer que la population du Manitoba continuera à contribuer au projet au cours des cinq prochaines années, a déclaré M. Gilroy. L'annonce d'aujourd'hui renforce notre perspective selon laquelle notre consultation du public ne sera pas limitée dans le temps. Nous anticipons avec plaisir de travailler avec les Manitobains et Manitobaines au cours des mois et des années à venir pour améliorer nos structures de la protection contre les inondations et pour protéger notre environnement ». M. Gilroy a souligné que davantage de détails sur ces initiatives seront communiqués au cours des prochaines semaines, au fur et à mesure que le plan en 10 points sera raffiné.

Au cours des deux dernières années, le projet d'élargissement du canal de dérivation a subi un processus d'examen approfondi des effets environnementaux, y compris une Évaluation environnementale indépendante et la mise au point d'un Énoncé des incidences environnementales (EIE). Dans le cadre de ce processus, la Commission a effectué une consultation publique extensive, comprenant entre autres :

- quatre séries de consultations publiques, dont trois ont eu lieu avant la soumission de l'Énoncé des incidences environnementales;
- plus de 300 heures de rencontres avec les intervenants;
- environ 20 rencontres communautaires et sessions d'information, auxquelles ont participé plus de 1 500 résidents;
- un site Web de projet qui a reçu plus de 100 000 visites;

- la distribution d'environ 100 000 bulletins d'information et trousse de renseignements;
- la participation à quatre semaines d'audiences publiques organisées par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba;
- une contribution de 300 000 dollars visant à appuyer la participation de sept groupes aux audiences de la Commission de protection de l'environnement, y compris la Première nation de Peguis, le district de conservation du ruisseau Cooks et les organismes Coalition for Flood Protection North of the Floodway, Ritchot Concerned Citizens Committee, Rivers West, Sauvons notre Seine et 768 Association.

Au début du mois de juillet, la Commission du canal de dérivation a reçu une licence environnementale du ministère manitobain de la Conservation, ainsi qu'une autorisation fédérale du gouvernement du Canada, pour entamer les travaux de construction du projet d'élargissement. M. Gilroy a indiqué que la Commission s'est pleinement engagée à respecter entièrement les conditions fédérales et provinciales dans le cadre du projet.

Le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge permettra de détourner une plus grande quantité d'eau autour de Winnipeg lors d'inondations majeures, en plus que doublant la capacité du canal. En améliorant la protection contre les inondations à un niveau qui résistera aux inondations à récurrence de 700 ans, ce projet permettra de protéger plus de 450 000 Manitobains, plus de 140 000 foyers et plus de 8 000 entreprises, et de prévenir plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie provinciale. Le Canada et le Manitoba ont confirmé leur engagement envers ce projet.

-30-

Personne-ressource : M. Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
(204) 945-4178, (204) 945-4900 ou 1 866 356-6355